

LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY

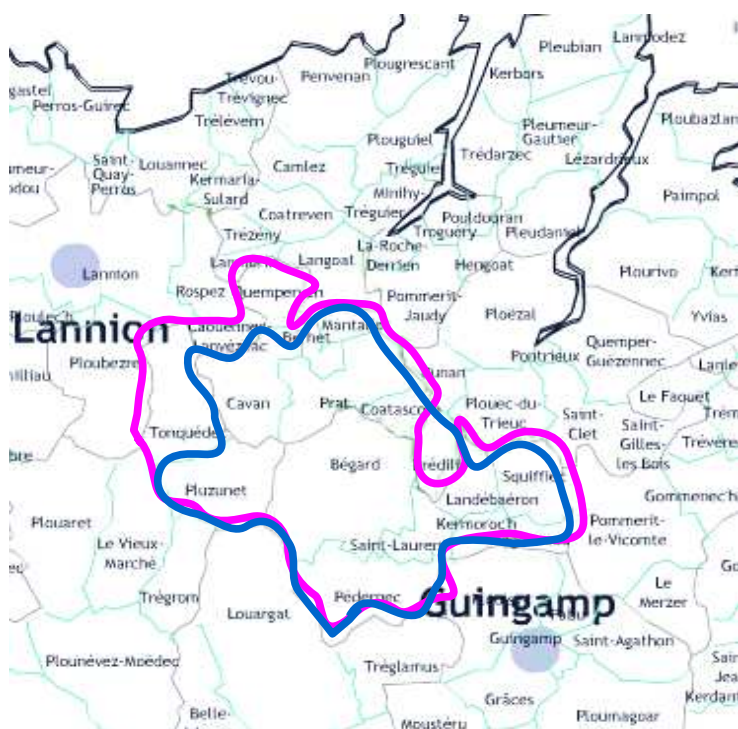
EAU POTABLE et SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le Syndicat a été créé en 1969 pour distribuer de l'eau potable aux habitants. La station de Pont Morvan a été mise en route en 1973.

La prise de compétence Assainissement Non Collectif a eu lieu en 2006.

AUJOURD'HUI :

17 communes (14 en Eau Potable et 16 en Assainissement non collectif) représentant 16 000 hts :



Liste des communes par compétence

COMMUNES	EAU POTABLE	SPANC
BEGARD	X	X
BERHET	X	X
BRELIDY (Pontrioux Communauté)	X	
CAOUENNEC-LANVEZEAC		X
CAVAN	X	X
COATASCORN	X	X
KERMOROC'H	X	X
LANDEBAËRON	X	X
MANTALLOT	X	X
PEDERNEC	X	X
PLUZUNET	X	X
PRAT	X	X
QUEMPERVEN		X
SAINTE LAURENT	X	X
SQUIFFIEC	X	X
TONQUEDEC		X
TREGONNEAU	X	X

36 délégués au comité syndical (2 par commune + 4 pour Bégard)

Adhésion de la commune de Pédernec au 01/01/1994 et de Trégonneau au 01/01/2005.

Président : M. BERNARD Noël

Vice-Présidents : M. LE MOIGNE Yvon (Squiffiec), M. LURON Patrick (Cavan), M. PRIGENT Jean-Yves (Tonquédec)

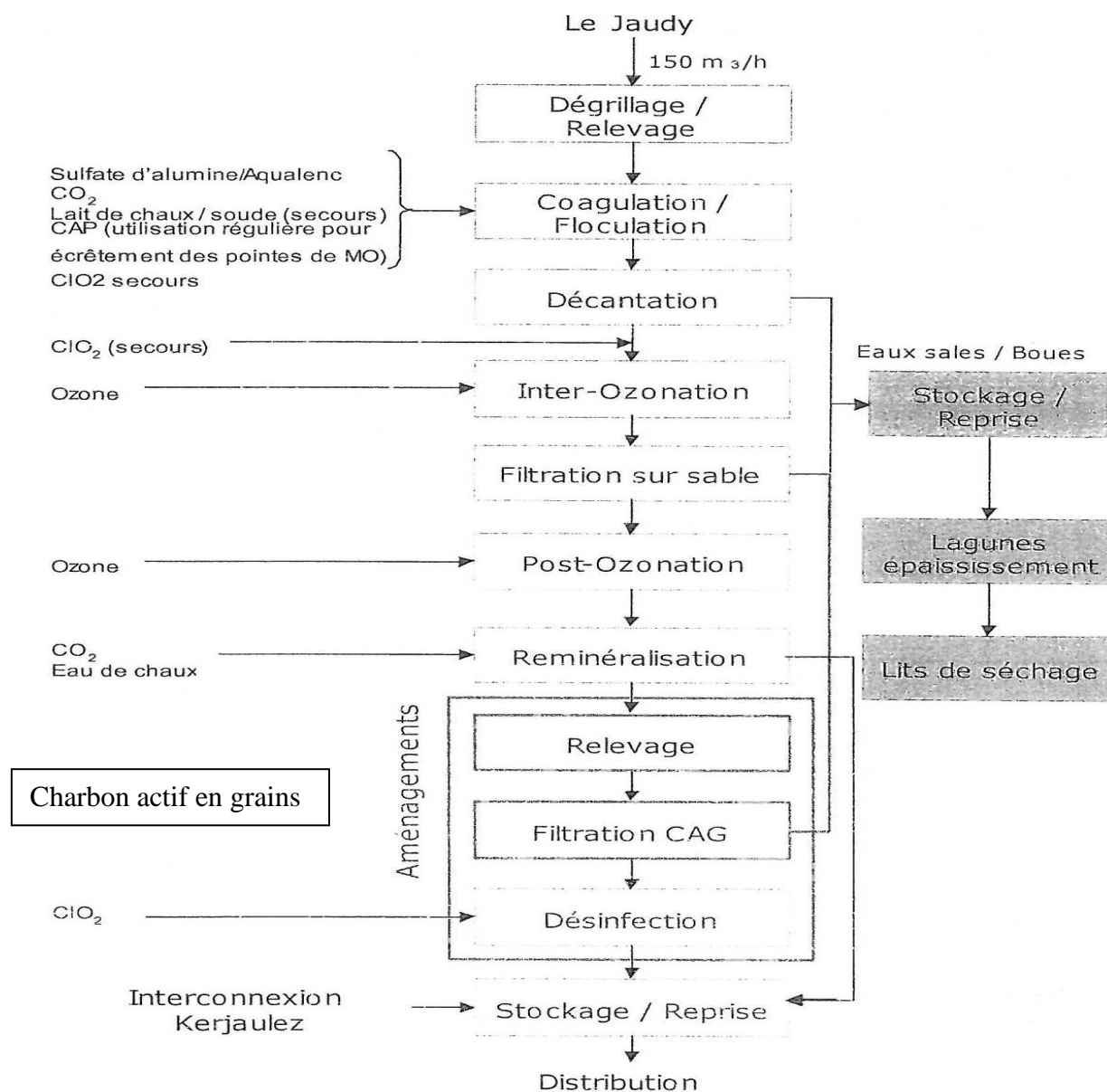
PERSONNEL : 4 personnes : 1 directrice à temps plein (Emmanuelle LE CADRE), 2 contrôleurs SPANC (Gaëtan OLLIVIER et Jérôme THOS) et 1 secrétaire à mi-temps (Martine OFFRET).

Modes de gestion : Pour le service d'assainissement non collectif (SPANC), le Syndicat est en régie directe (matériels et personnel propres à la structure). En ce qui concerne le service Eau Potable (AEP), le Syndicat est en affermage (délégation du service) avec la Saur : 43 personnes sur Bégard (Contrat de 12 ans à partir du 1^{er} janvier 2010).

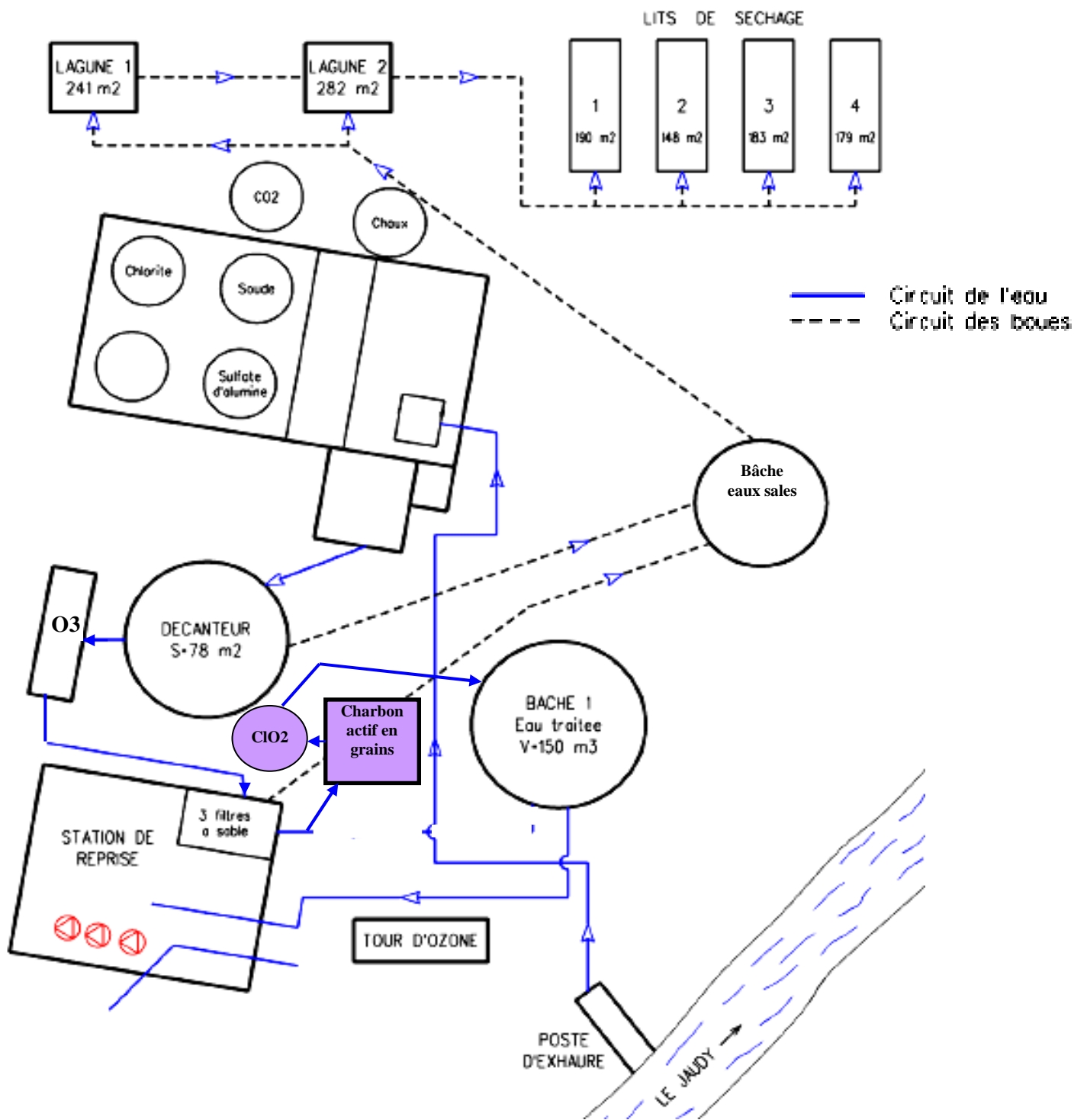
I - EAU POTABLE :

- 2014 : **6 823 abonnés** (soit environ 15 000 habitants desservis) / **6 958 branchements**
- **512.5 Kms de réseau en 2014**
- **1 usine de pompage et de traitement de l'eau. Prise d'eau dans le Jaudy à Pont Morvan sur la commune de COATASCORN**
- **4 châteaux d'eau et 3 réservoirs semi-enterrés ou enterrés** (Justisso à SAINT-LAURENT (2), Quellec à CAVAN, Toul Ar Hoat à KERMOROC'H, Lan Véar à BEGARD, Saint Efflam à PEDERNEC, La Croix Rivoallan à PEDERNEC)
- **3 stations de surpression et de reprise** (Route de la Gare à TREGONNEAU, Justisso à SAINT-LAURENT, La croix Rivoallan à PEDERNEC)
- Fait partie du **Syndicat Mixte de Kerjaulez (arrêté création du 11/06/1985)** avec le Syndicat de Kerloazec et celui de la presqu'île de Lézardrieux (interconnexion des réseaux)
- **Production** usine Pont Morvan : environ **800 000 m³**
- Consommation : entre 600 000 et 700 000 m³
- Volume importé Kerjaulez : entre 30 000 et 40 000 m³
- Volume exporté Kerjaulez : entre 20 000 et 30 000 m³
- **94,50 %** du réseau en **PVC ou Polyéthylène**
- **Rendement du réseau en 2014 : 82.1 %**

FILIERE DE TRAITEMENT DE PONT MORVAN :



USINE DE TRAITEMENT DE PONT MORVAN
 "Schema d'implantation"



Synthèse sur la qualité de l'eau

Nitrates : taux moyen : environ 30 mg/L (Limite réglementaire : 50 mg/L).

2014 : 100 % de conformité sur l'année sur l'eau traitée (64 analyses par l'ARS) et sur l'eau brute

Eau brute :

Pesticides : aucun dépassement des limites. Quelques traces de certains pesticides sont retrouvées de temps en temps dans les analyses.

Arsenic : pas d'arsenic dans l'eau brute (inférieur au seuil de détection) car c'est une eau de surface.

Fer : en moyenne environ 300 microg/L alors que la référence maximale de qualité est de 1000 microg/L.

Minéraux : peu de minéraux dans l'eau brute.

Analyses en continu à l'usine : le Chlore, l'azote, le phosphore, les pesticides, les nitrates, le fer, les matières en suspension.

NB : Il faut savoir que l'eau du robinet est utilisée au centre de dialyse de l'avenue Pierre Perron à Bégard

En tout plus de 65 paramètres sont analysés dont : les pesticides (plus de 30 molécules), les organohalogénés et composés organiques volatils (plus de 10 molécules), les paramètres microbiologiques (bactéries), la minéralisation, l'aspect, la température, le pH, le Chlore, certains métaux (Fer, Aluminium...), les nitrates, les minéraux (Calcium, Magnésium...).

Petit comparatif entre l'eau distribuée et une eau de source (Ste Alix) :

Paramètre en mg/L	Eau du robinet (Analyse du 17/01/2012)	Eau de source
Calcium	30	14
Magnésium	8.3	10
Potassium	3.4	4
Sodium	24	32
Sulfates	24	32
Hydrogénocarbonates	57	79
Nitrates	32	<0.1
Nitrites	<0.02	<0.01

PRIX DE L'EAU AU JAUDY

A signaler que, lors de la négociation du contrat d'affermage, le tarif au m3 du délégataire a baissé de 15% (au 1^{er} janvier 2010) soit une baisse de quasiment 28 € sur une facture de 120 m3.

Prix au m3 en 2011 de 2.20 € TTC (y compris abonnement pour une consommation de 120 m3).

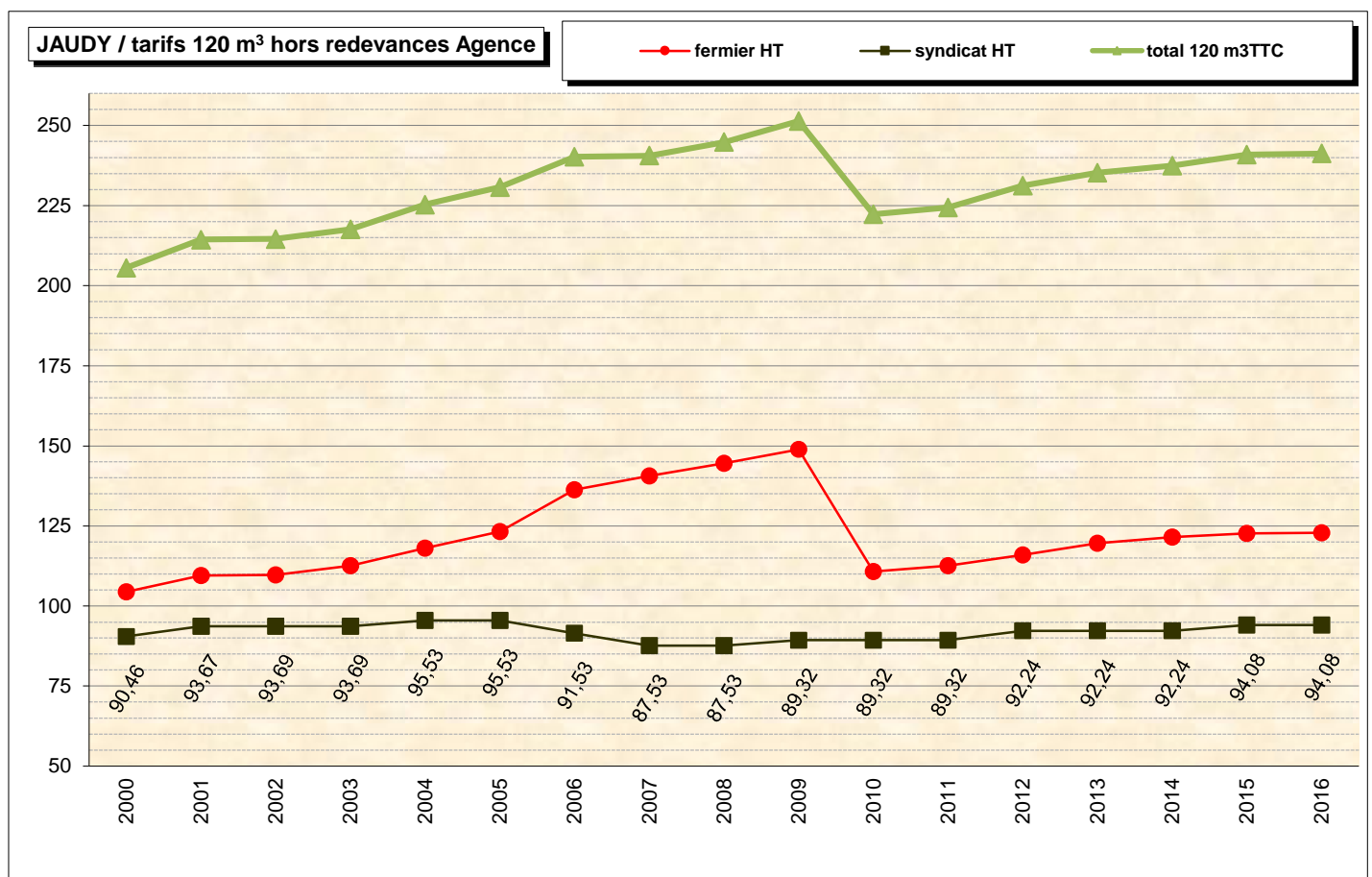
Prix au m3 en 2012 de 2.26 € TTC

Prix au m3 en 2014 de 2.39 € TTC

Prix au m3 en 2016 de 2.38 € TTC

Saint-Brieuc 2.07 € TTC/m3
Lannion : 2.03 € TTC/m3
Guingamp : 2.10 € TTC/m3
Jaudy : 2.39 € TTC/m3
Tonquédec : 2.61 € TTC/m3
Callac : 2.76 € TTC/m3
Louargat : 2.81 € TTC/m3
Glomel : 3.21 €/m3

2014 Moyenne départementale : **2.442 € TTC/m3**



II - LE SPANC

Le SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC, créé fin 2006, est **opérationnel** sur le territoire depuis le **1^{er} janvier 2009**. Il a remplacé le SATESE, qui était un service du Conseil Général. Ses locaux sont situés à la Mairie de Bégard.

16 communes adhérentes représentant environ **4 000 installations d'assainissement non collectif**.

Plusieurs missions lui sont dévolues :

- Le **contrôle des installations neuves ou réhabilitées** : la première étape consiste à contrôler la conception de l'installation, c'est-à-dire valider la filière d'assainissement projetée et son dimensionnement en fonction des contraintes liées à la configuration de la parcelle, du type de logement et de la nature du sol. La seconde étape, le contrôle de réalisation ou de bonne exécution des travaux : Il permet de vérifier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé ainsi que la qualité des travaux réalisés. Il doit être effectué avant recouvrement des ouvrages.
- Le **diagnostic des installations existantes** : toutes les installations présentes sur le territoire du Syndicat doivent faire l'objet d'un diagnostic permettant de vérifier le bon fonctionnement de l'installation et l'absence de pollution ou de nuisances avérées. Ces diagnostics sont en cours sur la commune de Péder nec. Chaque personne concernée reçoit une plaquette d'information, une fiche déclarative ainsi qu'un courrier de prise de rendez-vous une quinzaine de jours avant le passage du technicien.
- Le **contrôle de bon fonctionnement des installations existantes** : Le SPANC effectuera ce contrôle tous les 8 ans à compter du diagnostic initial ou du contrôle de bonne exécution des travaux.

Les ventes immobilières :

Dans le cadre d'une vente immobilière, le **document établi à l'issue du contrôle de l'installation d'assainissement non collectif** (neuf, diagnostic ou bon fonctionnement) est **annexé au dossier de diagnostic technique**, et ceci depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de la signature de la promesse de vente ou de l'acte authentique de vente.

En l'absence de ce document en cours de validité, le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

En cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur a 1 an à partir de la date de signature de l'acte authentique de vente pour effectuer les travaux de mise en conformité.

Le rapport de contrôle de l'installation joint au dossier technique doit être daté de moins de trois ans. Si tel n'est pas le cas, il revient au vendeur de faire réaliser un nouveau contrôle à sa charge.

Les nouveaux systèmes d'assainissement :

De nouveaux systèmes d'assainissement non collectif, en particulier des **systèmes dits « compacts » sont maintenant agréés**. Le SPANC se tient à votre disposition pour fournir la liste des nouveaux dispositifs agréés ou vous renseigner sur l'agrément d'un dispositif que vous souhaiteriez mettre en place. Avant tout démarrage de travaux, vous devez déposer un dossier présentant votre projet sur lequel le SPANC émettra un avis.

DONNEES FINANCIERES DU SPANC

- COMPARATIF DES TARIFS

Année	2009	2010	2011	Depuis 2012
Contrôles				
Contrôle de l'existant	35 €	35 €	35 €	35 €
Contrôle du neuf	120 €	120 €	120 €	130 €
Contrôle pour vente immobilière				50 €

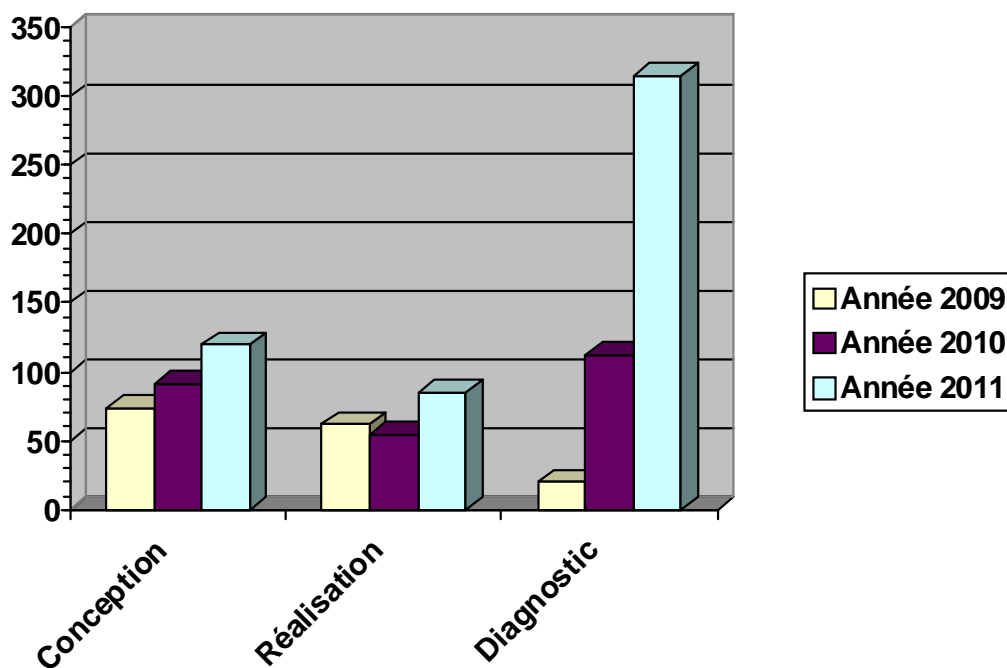
Depuis le 1^{er} janvier 2012 le SPANC a appliqué une redevance annuelle de 15€ pour les installations déjà contrôlées.

	Années	Moyenne départementale *	Tarif SPANC *
Contrôle du Neuf	2009	137,5 €	120 €
	2010	140 €	120 €
	2011	146 €	130 €
Contrôle de l'existant	2009	57,82 €	35 €
	2010	48,61 €	35 €
	2011	56 €	35 €

* Prix Hors Taxe

BILAN ACTIVITE SPANC

Type de contrôle	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Conception	120	92	74
Réalisation	85	55	62
Diagnostic	315	116	20
Total	520	263	156



Résumé des contrôles en 2012 (au 05/06/2012)

Projets soumis	Réalisations	Diagnostics	TOTAL
41	48	124	213